

L'immigration au Québec
Un choix de développement
2001 à 2003

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
AVOCATS ET AVOCATES EN DROIT DE L'IMMIGRATION À LA
COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA CULTURE**

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC
AOÛT 2000

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	2
Introduction	2
Chapitre 1 – L’immigration dans le monde actuel	3
Chapitre 2 – Les enjeux spécifiques du Québec	3
2.1 Les orientations	4
2.2 Les scénarios	4
Chapitre 3 - Proposition	5
3.1 La grille de sélection devrait accorder des points aux candidats âgés de 20 à 22 ans et à ceux âgés de 40 à 45 ans	5
3.2 Langue	5
3.3 Gens d’affaires	6
Chapitre 4 - Métiers en demande	7
4.1 Régionalisation	7
4.2 Mesures d’attraction	8
4.3 Pouvoirs dérogatoires de l’article 40	9
4.4 Quotas	9
Conclusion	
10	

PRÉAMBULE

L'Association Québécoise des Avocats et Avocates en Droit de l'Immigration est heureuse de participer à la consultation à laquelle nous a convié le Ministre des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration sur les orientations générales du Gouvernement en matière d'immigration pour les trois (3) prochaines années.

L'A.Q.A.A.D.I. souhaite par le présent document faire partager l'expérience de ses membres qui représentent de nombreux candidats souhaitant s'établir au Québec, que ce soit des travailleurs, des gens d'affaires, des membres de la catégorie de la famille ou des réfugiés.

Nous proposerons au Ministre quelques correctifs à la politique actuelle qui, croyons nous, aideront le Gouvernement du Québec dans l'atteinte de ses objectifs d'immigration en termes de quantité, de qualité, d'intégration et de régionalisation .

Introduction

Le Québec a signé et négocié l'entente Couture-Cullen en 1978 en mettant de l'avant qu'il avait des besoins particuliers qui lui étaient spécifiques en matière d'immigration en raison principalement de sa culture et de ses besoins économiques particuliers.

Il apparaît clairement des quatre (4) scénarios proposés par le Ministre que le Québec souhaite augmenter de façon significative le nombre d'immigrants venant s'installer sur son territoire et d'augmenter le pourcentage de ceux qui connaîtront le français par rapport à la période précédente.

Il est essentiel de nous questionner à savoir si le Gouvernement du Québec a les moyens des objectifs qu'il se donne. Considérant que le Québec n'a de contrôle direct que sur 50% de son immigration, en raison des membres de la catégorie de la famille et des réfugiés issus du mouvement des revendicateurs, qui échappent à sa compétence, les efforts que le Québec devra mettre afin d'augmenter le nombre de ses sélections dans les autres catégories seront d'autant plus importants. Avons-nous les moyens et les ressources pour y arriver?

Nous nous attarderons donc ici, plus particulièrement, aux objectifs de la planification triennale et sur les moyens devant être mis en place pour les atteindre à l'égard des travailleurs et des gens d'affaires.

Chapitre 1 - L'immigration dans le monde actuel

Le Québec contrôlant peu l'immigration issue de la politique de la réunification des familles ainsi que celle dite humanitaire, doit s'assurer de pouvoir bénéficier rapidement de la conjoncture économique actuelle qui semble le placer dans le peloton de tête de pays de l'O.C.D.E., en ce qui touche son développement économique.

Certaines études récentes nous indiquent que son taux de chômage pourrait être aussi bas que 5% dans trois (3) ans.

Dans la poursuite de ses objectifs d'immigration, le dynamisme actuel et à court terme du marché de l'emploi sera déterminant pour réaliser les objectifs poursuivis.

Conséquemment, la politique d'immigration du Québec devra faire preuve de souplesse et d'efficacité afin de combler les demandes du marché du travail dans les prochaines trois (3) années. Nous reviendrons plus long sur les modifications qui nous apparaissent nécessaires aux critères de sélection actuels pour atteindre cet objectif.

Chapitre 2 – Les enjeux spécifiques du Québec

Nous partageons les préoccupations du Ministre quant aux conséquences du faible taux de fécondité et du solde migratoire net négatif des dernières années. Nous retenons également de son analyse que l'immigration en général représente une valeur ajoutée pour l'économie d'un pays, malgré les préjugés tenaces existants encore à ce sujet.

D'ailleurs, de nombreux pays de l'O.C.D.E. se sont récemment préoccupés de cette question et envisage d'élargir leur immigration afin de combler leurs besoins démographiques et économiques. La stratégie du Québec devra prendre en considération cette concurrence agressive dans les moyens mis en place pour attirer les candidatures désirées.

Le consensus existant au Québec à l'effet que les immigrants doivent être accueillis et intégrés en français, sera d'autant plus grand que la population aura l'impression que la politique d'immigration n'a pas un caractère d'exclusion à l'égard des autres groupes linguistiques.

La poursuite des efforts afin de recruter une immigration parlant français doit demeurer. Les structures d'accueil et d'intégration doivent être maintenues. Il nous apparaît cependant que le Québec doit faire valoir de façon plus soutenue à l'étranger qu'il offre une terre d'immigration à caractère français aux candidats venant des pays francophones.

Il est entendu que l'intégration des immigrants est facilitée si ceux-ci sont jeunes, scolarisés, connaissent le français, ont un emploi qui les attend à leur arrivée. Cependant, cette immigration « de qualité » est également recherchée par les autres pays concurrents. L'intégration est également favorisée par les conditions économiques existant dans les pays d'accueil, nous rappelons à cet égard ce que nous rappelons plus haut à l'effet que le Québec doit profiter immédiatement du contexte économique favorable qui s'annonce pour les prochaines années. Il nous semble que le Québec fait reposer ses structures d'accueil trop souvent sur des institutions composées de travailleurs bénévoles, soit des O.N.G., et qu'il y aurait lieu que ces organisations soient subventionnées de meilleures façons, car elle joue un rôle essentiel dans l'accueil des nouveaux arrivants.

Nous ne constatons pas aujourd'hui d'efforts concertés visant la régionalisation de l'immigration au Québec. Le document du Ministre indique que le Québec mise sur les O.N.G. en région pour accueillir et intégrer les immigrants mais ce ne sont pas ces organisations mal subventionnées qui pourront attirer massivement l'immigration vers les régions. En effet, nous croyons que le Gouvernement doit s'appuyer et rechercher la collaboration des organismes régionaux, telles que les municipalités et les chambres de commerce afin d'attirer les immigrants vers les régions.

Nous vous soumettrons plus loin des propositions à cet égard qui permettraient d'éviter la gettorisation de l'immigration et la seule concentration dans la région de Montréal.

2.1 Les orientations

L'A.Q.A.A.D.I. ne peut être que d'accord avec les orientations générales du Gouvernement, il nous semble cependant que le document n'apporte pas la description des moyens qui doivent être mis en place pour y arriver, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons proposer les moyens suivants afin d'atteindre les objectifs décrits.

2.2 Les scénarios

Il nous apparaît que le second scénario est le plus réaliste. Nous observons cependant que dans chacun des scénarios à l'exception du quatrième, l'immigration des gens d'affaires diminue par rapport aux trois (3) années précédentes, ce qui nous semble contradictions par rapport aux observations faites par le Ministre quant à la contribution des gens d'affaires à l'activité économique du Québec. Cette diminution des objectifs à l'égard de la catégorie des gens d'affaires correspond-elle à une projection qui a la conséquence des modifications récentes apportées au programme investisseur par le Ministère?

Chapitre 3 – Proposition

- 3.1 La grille de sélection devrait accorder des points aux candidats âgés de 20 à 22 ans et à ceux âgés de 40 à 45 ans.

... techniciens issus des CEGEP ou des écoles de formation professionnelle ayant déjà quelques années d'expérience sur le marché du travail ne pourrait pas se qualifier avant l'âge de 23 ans. Il nous semble que pour combler nos besoins de travailleurs qualifiés, il faudrait élargir la sélection à ces candidats plus jeunes qui ont déjà acquis une formation et une expérience professionnelles de quelques années.

D'autre part, l'espérance de vie de la population augmentant, sa période de vie active augmente également. Conséquemment, pourquoi pénaliser les candidats ayant plus de 39 ans, alors que plusieurs d'entre eux ne peuvent se qualifier simplement parce qu'ils n'obtiennent pas de point au critère de l'âge. En effet, se sont des candidatures de personne ayant beaucoup d'expérience professionnelle qui sont exclus de notre immigration, d'autant plus qu'il est de plus en plus fréquent de voir des personnes plus âgées avoir des enfants à cette période-là de leur vie active.

Ce serait ainsi une façon d'attirer de jeunes candidats qui fonderont une famille, tout en ayant déjà acquis leur indépendance, leur autonomie financière ou professionnelle, ainsi que d'attirer des candidatures qui pourront faire profiter de leur expérience, l'économie du Québec.

- 3.2 Langue

Le Québec s'est donné des structures qui font en sorte que le français est la langue du travail et que le français est également la langue de l'éducation des enfants immigrant au Québec. Cette politique a été un succès, tel que l'affirme le Ministre dans son document. Ces acquis existants, il nous apparaît qu'il y aurait lieu de faire preuve de souplesse dans la sélection des immigrants n'ayant pas une connaissance du français, sachant que la structure d'accueil permettra à leurs enfants et à eux-mêmes d'être éduqués et de travailler en français.

Par exemple, le candidat ayant choisi de compléter une formation collégiale ou universitaire dans une langue autre que sa langue maternelle, fait preuve d'ouverture d'esprit à une culture différente de la sienne. Ce candidat devrait obtenir des points pour cela, car on peut croire qu'il acceptera plus facilement qu'un autre candidat d'apprendre la langue française. Particulièrement, s'il s'agit d'une langue issue du groupe linguistique indo-européen.

3.3 Gens d'affaires

Les scénarios 1, 2 et 3 qui sont présentés par le Ministre limitent le nombre d'investisseurs qui viendraient s'établir au Québec. S'agit-il là d'une projection résultant des modifications récemment apportées au programme investisseur et qui font en sorte que l'exigence de base est passée de 90 000 \$ à 120 000 \$ lorsque le candidat investisseur choisi l'option du prêt. Il nous semble que oui, conséquemment, nous recommandons que l'exigence de base antérieure de 90 000 \$ devrait être maintenue. C'est d'ailleurs l'originalité du programme du Québec qui a fait qu'il est devenu le programme à l'égard des investisseurs le plus performant en Amérique du Nord. Pourquoi le Québec se priverait-il des fonds de ces investisseurs, si on reconnaît que ces derniers constitue un apport important dans l'économie du Québec auprès des petites et moyennes entreprises.

Les niveaux de candidatures investisseurs apparaissant dans les scénarios 1, 2 et 3 nous apparaissent donc contradictoire par rapport aux énoncés formulés par le Ministre dans son document, quant aux objectifs économiques de l'immigration.

Les objectifs formulés sont inférieurs au résultat obtenu au cours des six (6) dernières années, cela signifie clairement que les conditions faites aux investisseurs ne sont pas attirantes.

On a signalé dans le passé que le Québec ne réussissait pas à retenir un nombre suffisant des candidats ayant choisi de faire un investissement dans le programme du Québec. Nous croyons à ce sujet qu'il y aurait moyen de retenir un plus grand nombre d'immigrant sur le territoire du Québec, si les conditions économiques et fiscales étaient plus favorables. Nous croyons que pour les prochaines années, les conditions économiques et fiscales seront meilleures, compte tenu des résultats des analyses récentes sur la plan économique et compte tenu des promesses faites par le Ministre des Finances sur le plan de la fiscalité. Conséquemment, il est important de s'assurer que l'on puisse accueillir un plus grand nombre de ces candidats investisseur qui choisiront de rester sur le territoire du Québec en raison des nouvelles conditions économiques et fiscales qui existeront.

Chapitre 4 - Métiers en demande

Nous croyons qu'une place devrait être faite aux gens de métier traditionnel qui sont en demande au Québec. Une liste de ces métiers pourrait être élaborée selon les besoins du marché du travail. Nous apprenions récemment que dans l'industrie de la construction, certains métiers étaient en demande ainsi que dans l'industrie du camionnage. Ces métiers traditionnels ne sont pas valorisés actuellement et il est très difficile pour les candidats exerçant ces métiers à l'étranger de se qualifier parce que souvent ils n'ont pas reçu une éducation importante. Nous croyons que la mise en place d'une liste de ces métiers en demande permettrait en accordant un nombre de points supplémentaires à ces candidats, permettrait de combler des besoins d'emploi dans ces domaines au Québec, il en est ainsi pour des techniciens de toutes sortes qui sont en demande au Québec, dans l'industrie. Nous pensons ici au technicien ayant une éducation équivalente au collège de niveau 3.

4.1 Régionalisation

Tel que mentionné plus haut, nous souscrivons aux objectifs du Ministre quant à la régionalisation de l'immigration au Québec.

Afin d'atteindre ses objectifs, nous croyons qu'un système de parrainage civique devrait être mis en place.

En effet, nous avons vu au cours des dernières années apparaître la mise en place de foire de l'emploi dans diverses régions du Québec, qui ont été le fruit de l'initiative de l'entreprise privée et des chambres de commerce locales ou régionales, afin de recruter pour l'industrie locale des travailleurs en raison d'une rareté de main d'œuvre dans ces régions. Le but poursuivi était d'attirer, dans une région donnée, des travailleurs qualifiés en provenance de d'autres régions du Québec.

Ce nouveau phénomène nous permet de croire que les régions souffrent de pénurie dans certains domaines particuliers. Conséquemment, des organismes régionaux privés ou parapublics pourraient prendre l'engagement auprès du Ministère de parrainer des candidats étrangers, en assurant le Ministère qu'ils offrent une garantie d'emploi pour ces candidats pour une période donnée, à titre d'exemple, cela pourrait être de trois (3) ans.

Ces initiatives seraient de nature à favoriser la régionalisation tout en comblant les besoins de main d'œuvre des régions et ainsi en soutenant leurs essors économiques.

Ce parrainage pourrait également être le fait des municipalités elles-mêmes.

D'autre part, le Ministre indique dans son document que le modèle québécois mise sur les O.N.G. en régions pour soutenir l'accueil et l'intégration des immigrants. Nous croyons qu'il y a lieu de conclure ici qu'il y a échec à cet égard. Un financement plus grand des O.N.G. est nécessaire pour atteindre les objectifs d'accueil et d'intégration, mais également de rétention des immigrants s'installant en région. Si l'intégration et l'accueil sont des objectifs importants, il faut s'assurer que les O.N.G. disposent des ressources qualifiées nécessaires pour soutenir leurs actions. Quel fonctionnaire du Ministère accepterait d'aller travailler pour un O.N.G. au salaire minimum? Il est nécessaire de reconnaître à leur juste valeur les qualités humaines requises pour faire ce travail d'intégration et d'accueil. Cela est vrai dans les régions, mais également à Montréal où de tels organismes réussissent avec peu de moyens à rendre des services énormes à la clientèle immigrante en faveur de la société du Québec.

4.2 Mesures d'attraction

Afin d'atteindre ses objectifs en matière linguistique, le Québec doit faire valoir avec plus de vigueur dans les pays francophones, le fait qu'il offre aux citoyens de ces pays la possibilité d'immigrer en français, dans le sens où la société d'accueil du Québec leur permettra d'obtenir des services et de travailler dans leur langue. Les attributs du Québec en matière linguistique doivent être mis de l'avant de façon plus affirmative afin d'attirer cette clientèle. À cet égard, nous insistons sur le fait qu'un bureau devrait offrir les services d'immigration du Québec dans le Maghreb. Cela, non seulement attirerait la clientèle de ces pays et favoriserait donc les objectifs linguistiques, mais soulagerait le bureau de Paris d'une énorme pression, ce qui favoriserait un délai de traitement de dossiers beaucoup plus court.

À cet égard, il est important que les délais de traitement trop long que nous connaissons actuellement soient réduits énormément, car ils sont un facteur qui décourage les candidatures vers le Québec.

De plus, afin de réduire les délais de traitement, il serait important de s'assurer du traitement simultané des dossiers pour d'autres catégories que les gens d'affaires, par exemple, pour la catégorie des travailleurs appartenant aux professions en demande.

Il faudrait également envisager un traitement, en plus grand nombre, des demandes au Québec, ce qui pourrait contribuer à réduire les délais de traitement des dossiers.

4.3 Pouvoirs dérogatoires de l'article 40

Nous constatons qu'à cet égard, nous sommes passés d'un extrême à l'autre, alors qu'il y a quelques années, les candidatures faisaient l'objet d'une décision du Ministre dans 50% des cas, nous en sommes aujourd'hui à un taux d'environ 2%, selon les informations que nous avons pu obtenir du Ministère. Il nous semble qu'un usage un peu plus grand du pouvoir dérogatoire du Ministre permettrait d'apporter la souplesse requise pour l'atteinte des objectifs poursuivis durant les trois (3) prochaines années.

Effectivement, selon les critères de sélection actuels, un grand nombre de candidatures sont rejetées parce que, un point ou deux manquent, dans l'application stricte de la grille de sélection. Nous croyons que le Ministre devrait intervenir dans ces cas, surtout si la candidature rejoint les objectifs économiques et linguistiques du Ministre.

4.4 Quotas

Le 17 décembre dernier, l'A.Q.A.A.D.I. faisait part au Ministre de ses objections à l'imposition de quotas en matière d'immigration. Le projet de loi 88 a tout de même été adopté sans amendement à cet égard. Nous voulons réitérer ici notre objection à l'introduction de tels quotas et puisque le Ministre est aujourd'hui nanti du pouvoir d'en imposer, nous lui demandons de ne pas exercer de tels pouvoirs.

Considérant les objectifs que s'est donné le Ministre en matière d'immigration pour les trois (3) prochaines années, considérant la situation économique actuelle du Québec et considérant le fait que le Québec souhaite projeter une image d'ouverture à l'égard de l'immigration, il nous apparaît contre-productif d'utiliser un tel pouvoir.

Nous avons signalé dans ce document que le Québec était en concurrence avec de nombreux pays dans la recherche de candidats qualifiés pour combler ses besoins démographiques et économiques. Le Québec doit s'assurer de ne pas projeter l'image d'un état qui vise à limiter l'immigration qu'à certaines catégories d'immigrants au détriment de d'autres catégories.

Conclusion

L'Association souscrit à l'analyse et aux orientations générales exprimées dans le document de consultation. Il nous apparaît que le second scénario proposé est le plus réaliste en terme d'objectifs d'immigration. Nous croyons cependant que le document de consultation ne contient pas suffisamment de propositions concrètes quant aux moyens qui seront mis en place pour atteindre les objectifs exprimés pour les trois (3) prochaines années. Les objectifs économiques, démographiques et linguistiques ainsi que la régionalisation ne pourront se réaliser qu'en apportant plus de souplesse et certaines modifications aux critères de sélection qui donneront à notre politique d'immigration, la force d'attraction nécessaire pour l'atteinte des objectifs.

